REGLEMENT DU CONCOURS

« Jeunes ambassadeurs du Fenua »

HORIZONS INTERCULTURELS

Deviens ambassadeur du patrimoine artistique, culturel, historique et sportif du Fenua, en participant au concours des « Jeunes ambassadeurs du Fenua ».

Au cours de son histoire, le Fenua s’est enrichi d’échanges avec le monde. Terre de voyageurs et d’explorateurs qui ont permis de faire rayonner/découvrir des éléments de notre patrimoine culturel et rapporter ceux d’ailleurs.

Le concours « Jeunes ambassadeurs du Fenua » pour **la session 2024** sera l’occasion d’ouvrir des horizons interculturels et d’inviter nos élèves à se mobiliser pour investiguer et valoriser le patrimoine polynésien et celui des autres régions du monde. L'histoire est faite d'échanges entre les peuples et les cultures. Cela permettra de mettre en lumière **les emprunts mutuels** de nos cultures respectives. Il s’agira d’appréhender cette universalité qui nous unit dans un esprit de paix et de respect, valeurs fondamentales qui les conduiront à des acteurs/citoyens éclairs et engagés.

Deviens ambassadeur du patrimoine artistique, culturel et sportif du fenua, en participant au concours des « Jeunes ambassadeurs du fenua ».

1. Le choix de la thématique

Les ambassadeurs choisissent avec leur professeur, une ou plusieurs richesses du patrimoine à valoriser dans le domaine des arts, des sports ou de la culture polynésienne : jeux, danses, chants, *’ōrero*, langues, traditions, histoire, langues, etc.  
La thématique retenue est présentée dans une ou plusieurs langues étrangères à des écoles /établissements réels ou fictifs de pays participant aux JO de Paris 2024.

1. La participation

Qui participe ? Les écoles, collèges, CETAD, CJA ou lycées publics ou privés sous contrat. Les réalisations peuvent être individuelles ou collectives. L’école ou l’établissement peut s’appuyer sur des projets existants ou en cours de réalisation.   
Ex. Journées dédiées aux *tū’aro mā’ohi* en lien avec d’autres jeux et sports traditionnels d’une autre région du monde

Le concours peut aussi prendre appui sur les actions à dimension culturelle et artistique forte portées dans le cadre de la démarche de labellisation Génération 2024.

Chaque école ou établissement peut proposer jusqu’à **3 réalisations** qui feront l’objet d'inscriptions distinctes au concours. Chaque réalisation sera proposée dans l’une des catégories suivantes :  
 § Écoliers ambassadeurs

§ Collégiens ambassadeurs  
 § Lycéens ambassadeurs

Les candidats choisiront ensuite le domaine de la réalisation choisi :  
 § Domaine création artistique  
 § Domaine culturel et historique   
 § Domaine sportif

Les écoles et les établissements scolaires inscriront les participants, avant le **16 février 2024**, à l’adresse suivante : <https://forms.office.com/r/FGbwK91unN> accessible aussi grâce au QR Code 

1. Le portage du projet

* Tout membre de l’équipe éducative peut assurer le portage et la coordination du projet au sein de l’école ou de l’établissement.
* Le projet « Jeunes ambassadeurs du Fenua » est transversal de par sa thématique et comporte une dimension fortement inclusive. Chaque membre de la communauté scolaire, y compris les familles, peut ainsi y contribuer.   
  Les conseils de vie collégienne (CVC) ainsi que les conseils de la vie lycéenne (CVL) pourront être mobilisés à cette occasion.
* Dans le second degré, les professeurs de langues vivantes, de tahitien\*, de documentation, l’ensemble des professeurs et personnels d’éducation peuvent apporter leur contribution au projet.

\* Les langues de Polynésie peuvent naturellement être mises à l’honneur dans le cadre du concours. On ne perdra cependant pas de vue que la communication s’effectuera **en langue(s) étrangère(s).**

1. Le format de la réalisation

Les participants réaliseront une vidéo de 180 secondes au maximum dans l’un des formats suivants : **.mp4, .mov, .qtt, .avi.**

1. Les modalités de dépôt

La réalisation sera accompagnée des éléments suivants :  
 § La fiche jointe de présentation complétée ;  
 § Une brève note écrite avec les élèves expliquant comment la production a été réalisée et comment  
elle s’insère dans le projet de la classe ou de l’établissement (10-15 lignes).

Les vidéos seront communiquées **avant le 26 avril** à l’adresse suivante :  [jas\_depf@education.pf](mailto:jas_depf@education.pf) grâce à « We Transfer ».

La participation à ce concours vaut cession, à titre gratuit, au profit du Pays, de tous les droits de propriété des candidats ou de leur ayant droit sur les documents et œuvres réalisés dans ce cadre (pour la partie concernant leur production propre).

1. Composition et rôle du jury

Le jury est co-présidé par monsieur le Ministre de l’Éducation et monsieur le Vice-Recteur de Polynésie française ou leur représentant. Il est composé de membres de l’administration de la Direction générale de l’éducation et des enseignements et du Vice-rectorat, de professeurs des écoles et du second degré, ainsi que d’autres partenaires.

1. Les prix décernés

Un prix est décerné dans chacune des catégories : écoliers ambassadeurs, collégiens et lycéens. Le jury dispose de la possibilité de délivrer des mentions spéciales pour valoriser les réalisations.

1. Critères de sélection

Les réalisations sont évaluées selon les critères suivants :  
 § Créativité et qualité esthétique  
 § Valorisation du patrimoine polynésien  
 § Échanges interculturels et valeurs communes  
 § Qualité globale de la réalisation  
 § Qualité de l’expression en langue(s) étrangère(s)

1. Valorisation du projet

Les prix seront remis lors d’une grande cérémonie qui se tiendra le **vendredi 7 juin 2024**. Les écoles et établissements lauréats, représentés par une délégation de 3-4 personnes, seront conviés à participer à cette cérémonie.  
Les réalisations seront visibles du plus grand nombre sur le site de la DGEE

1. Calendrier  
    § **16 février 2024** : date limite pour les inscriptions des écoles et des établissements ;  
    § **26 avril 2024** : date limite pour le dépôt des réalisations ;  
    § **07 juin 2024** : cérémonie de remise des prix.
2. Partenaires

Le concours Jeunes ambassadeurs est l’occasion pour les écoles et les établissements de mobiliser des partenariats locaux ou avec des établissements scolaires à l’étranger.

1. Communication

Le présent règlement avec tous les liens sera publié sur le site de la DGEE à l’adresse <https://www.education.pf> et sur la page F.B. « DGEE Te Ara ».

**Contact :** [**lise.briec@education.pf**](mailto:lise.briec@education.pf) **ou 40 46 28 00**